

L'équipe technique « OURS » soumise au tir nourri et au feu des questions des chasseurs en zone à ours

Bien souvent, ils n'ont pas obtenu de réponses précises !

Intervention du préfet Emmanuel Berthier



Conformément aux engagements pris par l'Etat en 1996, au moment du premier plan de restauration de l'ours brun dans les Pyrénées, aucune mesure réglementaire restreint la chasse en présence d'ours dans le massif. Il n'y aura pas de modification sur ce point dans le cadre du plan de restauration tel que nous le connaissons à présent. Cependant, il est clair que la présence d'un ours dans le massif implique un certain nombre de comportements de prudence pour protéger les chasseurs. C'est pour que les choses soient bien claires entre nous que j'ai souhaité que nous organisations aujourd'hui cette réunion, essentiellement à destination des présidents de sociétés de chasse pour voir quels dispositifs on pouvait mettre en œuvre pour assurer l'information réciproque entre chasseurs et responsables de l'ONCFS.

La DIREN de massif a émis un projet de charte à destination des fédérations départementales de la chasse. Il s'intitule « Charte pour entre l'Etat et la Fédération des Chasseurs du département de... ». Il se trouve, c'est une décision que je respecte, que la Fédération Départementale de la Chasse des Hautes-Pyrénées n'a pas souhaité signer cette charte. Son homologue des Pyrénées-Atlantiques et son homologue de Haute-Garonne ont signé cette charte. Mais M. Delcasso nous fait néanmoins l'amitié d'être parmi nous ce soir. Je souhaite donc qu'un dialogue direct s'instaure entre les représentants de l'Etat - l'ONCFS - et les présidents des sociétés de chasse.

La position de Franska



Frédéric Decaluwe, ingénieur adjoint à l'équipe technique Ours (ONCFS) - Photo Gérard Merriot

Frédéric Decaluwe (ingénieur adjoint à l'équipe technique Ours, ONCFS) : Franska se trouve sur le massif à peu près depuis le début du mois de juin. La zone qu'elle fréquente plus particulièrement est l'ouest du massif avec le haut de la commune de Saint-Pé et le haut de la commune de Salles, avec des débordements ponctuels du côté des Pyrénées-Atlantiques, en l'occurrence sur la commune d'Asson. Il lui arrive d'aller régulièrement plus à l'est du massif mais c'est surtout la partie occidentale qui est concernée. Nous avons les localisations par deux moyens : le premier c'est une prospection sur le terrain avec les antennes. C'est le seul moyen qui nous permette de connaître la localisation au moment où l'on va sur le terrain. Le deuxième moyen c'est avec un système GPS sur le

collier où la localisation est très précise mais qui dépend de la couverture du réseau de téléphonie mobile sur le massif. Ces deux moyens de localiser l'animal nous permettent de mettre à jour quotidiennement des informations plus affinées puisque nous donnons en plus du nom de la commune le nom du secteur de manière plus précise pour que notamment les chasseurs puissent identifier la présence de l'animal. Cela se fait depuis une dizaine de jours.

S'agissant des situations à risques, la plus grande est celle d'une ourse suivie avec des oursons qui ne nous concerne pas pour l'instant. Il n'y a aucun moyen technique qui permet de savoir si l'ourse Franska est pleine ou si elle mettra bas au printemps 2007. L'autre situation à risques c'est l'ours en tanière. Là encore, il n'y a pas de certitudes que l'ourse va se sédentariser sur le massif. Personne n'est en mesure de dire ce qui va se passer. En ce qui concerne l'ours en tanière, il n'y a pas d'obligations réglementaires par rapport à l'activité de la chasse.

Questions posées

- A partir de quelle distance peut-on parler de situations à risques ?

Frédéric Decaluwe : Ça dépend d'abord du terrain. Vous pouvez avoir un animal très loin qui ne vous a pas repéré et qui se rapproche de vous, c'est une situation à risques. Tout comme vous pouvez avoir un animal à plus courte distance, si vous faites du bruit et qu'il vous repère, il va partir dans la direction opposée. La distance n'est pas forcément un critère très facile à apprécier. L'objectif c'est que l'animal n'ait pas l'impression d'être surpris.

- Dans le cas où on part pendant la nuit, par exemple pour la chasse à l'isard, et qu'on se retrouve nez à nez avec l'ours, qu'est-ce qu'on fait ?

Frédéric Decaluwe : Encore une fois si l'ours vous repère et que vous l'avez vu, il cherchera à vous éviter de toutes façons. Mais je ne peux pas vous le garantir à 100%.



Evelyne Sanchis,
chargée de mission à la DIREN

Evelyne Sanchis (DIREN) : A mon sens, il y a deux choses à retenir : comment se comporter dans une zone où il peut y avoir potentiellement des ours. On a parlé des localisations. C'est vrai que les ours qui viennent d'être lâchés sont équipés d'émetteurs mais les autres ne le sont pas. Malgré tout, même ceux qui sont équipés d'émetteurs on ne peut savoir à la minute où ils sont. Potentiellement, il est possible pour un chasseur ou un promeneur de tomber sur un ours. Il y a des recommandations de conduites à tenir pour éviter la rencontre ou l'accident. Ce sont des recommandations de base avec des spécificités pour les chasseurs, comment se comporter avec son chien, on peut faire un point. Après, pour les ours en tanière ou les femelles suivies, la proposition qui était faite par l'Etat dans le cadre de la charte, c'est de constituer un petit

groupe de travail avec les chasseurs concernés : si on sait où est localisée la femelle en tanière, on discute ensemble pour savoir si ça vaut le coup de ne pas chasser dans le secteur autour de la tanière. En aucun cas, ce sera interdit de chasser autour. L'idée est que chacun soit responsable et qu'ensemble on puisse discuter entre l'équipe technique Ours et vous.

- Avec nos chiens courants qui font 5, 10 km, qu'est-ce qu'on fait ? Comment va-t-on leur expliquer ?

Frédéric Decaluwe : Pour les chiens qui sont « au ferme », en discutant avec les chasseurs de

la Haute-Garonne, nous conseillons aux chasseurs de ne pas se rendre à l'endroit où sont les chiens en espérant que les chiens finissent par se lasser.

- Les chiens vont se faire tuer !

Frédéric Decaluwe : On ne peut vous garantir qu'il n'y aura pas de risque pour le chien ou le chasseur.

Comportement de l'ourse Franska : rien n'impose son retrait

Evelyne Sanchis : Effectivement c'est une ourse qui a causé pas mal de dégâts sur le secteur. Mais on est dans un secteur où les troupeaux ne sont pas protégés. Le comportement de Franska n'est pas anormal. On a des comportements différents d'un individu à l'autre. C'est comme chez les humains. L'ours est un animal opportuniste. S'il trouve des brebis facilement et que pour lui c'est une proie adéquate, il va effectivement privilégier ce type de prédatons. Ça pose évidemment problème par rapport aux éleveurs. Mais le comportement de l'animal n'est pas anormal.

NDLR : Cette déclaration suscite de vives réactions de la part des chasseurs qui rappellent entre autres que Franska était allé faire les poubelles d'un hôtel à Saint-Savin. S'adressant à Jean-Marc Delcasso, le préfet insiste : « L'ourse n'a pas un comportement familial »

- Il a été indiqué qu'on avait mis en place des bergers pour garder les troupeaux. J'ai fait une étude ici sur le canton. Si on veut garder les troupeaux, il faut 100 bergers. Vous êtes capables de les trouver ?

Evelyne Sanchis : Pour l'instant, par rapport aux demandes formulées par les éleveurs, on répond avec les aides OURS. Après, est-ce qu'il en faut 100 ? Est-ce qu'il en faut 200 ? Je n'en sais rien mais il y a des possibilités d'avoir des financements.

- Je voudrais intervenir en parlant de ce comportement normal ou anormal. Si l'ourse Franska a un comportement normal, peut-on en déduire que l'ours pyrénéen aurait eu lui un comportement anormal en ne venant pas près des maisons, en ne s'attaquant pas aux troupeaux. C'est donc lui qui serait anormal, pas celui que l'on vient de mettre !

Frédéric Decaluwe : Pour mémoire, Papillon était un ours pyrénéen. Vous savez les dégâts qu'il avait commis en 2004.

- Il y a quinze jours en sous-préfecture d'Argelès avec les élus du massif du Pibeste, vous nous aviez dit que Franska avait un comportement anormal. Aujourd'hui, madame nous dit que son comportement est normal. Tout le monde a retenu qu'elle avait un comportement bizarre.

Là, du côté de l'administration préfectorale on conteste. Mais l'intervenant maintient ses dires.

- Nous avons demandé le retrait pur et simple de la part des communes de la réserve du SIVU du Pibeste. C'est clair et c'est net.

- Le préfet : Il est tout à fait clair aussi que l'ours, actuellement, ne répond pas aux critères d'un animal qui pourraient amener un retrait. La ministre de l'Environnement que j'ai saisie puisque la question était posée va me répondre : « Relisez ce qui est défini dans le plan de restauration de l'ours ». L'ours ne sera pas retiré. Je n'ai pas encore la réponse de madame la Ministre, je ne peux pas vous la dire officiellement.

- **Nous en avons les inconvénients alors que c'est Bagnères qui l'a demandé**

- **Le Préfet** : C'est d'ailleurs pour ça que je suis là ce soir, pour essayer de traiter avec vous les sujets tels qu'ils se posent.

- **Frédéric Decaluwe** : Le document de travail que nous vous remettons a pour objectif de vous aider en cas de rencontre avec un ours. Je le répète, il faut se faire repérer. Le plus facile c'est de faire du bruit. Si l'un des chasseurs lors de la partie de chasse voit un ours, l'idéal est de prévenir ses collègues.

- **Et comment ? Avec quoi ? (brouhaha dans la salle). En tirant en l'air ? On est en montagne et pas au bois de Vincennes (sic).**

- **Si toute la meute de chiens se fait tuer par l'ours, qu'est-ce que je fais ? Comment voulez-vous arrêter les chiens ?**

- **Evelyne Sanchis** : C'est une situation très peu probable. (Brouhaha dans la salle : la discussion devient inaudible).

- **C'est complètement contradictoire avec la chasse en battue. Si le chasseur voit l'ours, il le renvoie automatiquement vers les chiens. L'ours au lieu de sortir de l'enceinte librement va revenir à l'intérieur. Il sera encore plus dangereux car paniqué.**

- Discussion inaudible.

- **Si je suis votre raisonnement, nous on doit s'adapter à l'ours. Lui, il ne s'adapte pas chez nous. S'il ne s'adapte eh bien... Quel pouvoir avez-vous monsieur le préfet s'il s'approche des habitations par exemple ?**

- Si c'est qualifié de situation à risques, la ministre peut décider rapidement un retrait de l'ours.

- **Pouvez-vous affirmer que l'ourse va hiberner ? Vous pouvez nous le garantir ?**

- **Frédéric Decaluwe** : Elle va hiberner à la fin du mois de novembre.

- **Si elle n'hiberne pas, que va-t-elle faire ?**

- **Le préfet** : Si c'est le cas il y aura une requalification de la situation à ce moment-là.

- **En Slovénie, on nourrit les ours avec du maïs. Il n'y a qu'à porter du maïs sur les hauteurs...**

- **Frédéric Decaluwe** : En Slovénie, le maïs est utilisé pour appâter l'ours mais pas pour le nourrir.

- **Eh bien on pourrait alors mettre du maïs du côté de Bagnères pour l'appâter vers là où il a été lâché.**

- **Est-ce que le fait d'avoir 120 brebis tuées n'est pas une situation à risques ? Qu'est-ce donc une situation à risques ?**

- **Evelyne Sanchis** : Dans le plan de restauration, un protocole définit clairement les trois situations dites à problèmes. Il y a effectivement une situation par rapport aux prédateurs sur les troupeaux qui se définit à partir du moment où les troupeaux sont protégés (...) Ensuite il y a le cas d'un ours familier qui se nourrit régulièrement par exemple dans les poubelles d'un hôtel comme c'est arrivé mais qu'en une seule occasion. Le troisième cas c'est un ours agressif vis à vis de l'homme. Et si en plus le comportement est dangereux, là il y a retrait immédiat. On ne peut pas dire que l'ours est un animal non dangereux. Des accidents, on ne

peut pas dire qu'il n'y en aura jamais. Il faut aussi relativiser le risque. Depuis plus de 150 ans, il n'y a eu aucune mort d'homme dans les Pyrénées avec un ours alors qu'il y avait 150 ours au début du siècle dernier.

- On ne peut pas accepter d'entendre dire que les troupeaux ne sont pas protégés.

- **Evelyne Sanchis** : On parle de comportement anormal par rapport à la biologie...

- Quelle biologie ?

- **Evelyne Sanchis** : On entend bien que ça pose problème pour l'éleveur concerné, c'est clair. On ne le nie pas.

- Et 120 brebis ce n'est pas un comportement anormal ?

- **Evelyne Sanchis** : On n'en est pas à 120 brebis.

- Brouhaha dans la salle. Et celles qui manquent vous ne les comptez pas !

- Le préfet demande alors à un technicien de faire un état des lieux

- **Un technicien** : Voici l'état précis arrêté à la date du 6 septembre 2006. Le nombre d'animaux tués (ovins), des dommages reconnus imputables (reconnus par l'expert), sur l'ensemble du département des Hautes-Pyrénées, est de 59. Ensuite, il y a les animaux blessés : on en rajoute 6. Ça, ce sont les dégâts déclarés imputables immédiatement. Ensuite, il y en a qui sont incertains (ils passent en commission d'indemnisation). 21 dossiers ont été classés favorables pour 24 animaux. Donc à la date du 6 septembre 2006, 89 avis favorables ont été retenus après passage en commission.

- Cela fait 80 à 90 brebis tuées ou blessées par an. L'année prochaine, Franska va faire deux petits. Ça va faire 150 à 160 brebis par an. Vous croyez qu'on va y monter longtemps en montagne alors que cela ne fait que trois mois que l'ourse a été lâchée ? La montagne se salira, vous aurez gagné ça. Et le feu fera des ravages comme du côté de Marseille.

- **Le technicien** : On m'a demandé combien pour Franska ? Vous en retirez 20 à 23, cela porte à 63 le nombre de prédatons pour Franska.

- **NDLR**. Des conclusions que les chasseurs contestent vivement faisant référence à d'autres chiffres.

- Est-ce que vous avez calculé les risques que représentait Franska vis à vis des populations, des promeneurs et touristes ?

- **Evelyne Sanchis** : Pour l'information des touristes, une plaquette est sortie. Elle a été adressée à tous les offices de tourisme, aux maires.

- Parlez nous des responsabilités ?

- **Le préfet** : S'agissant de la responsabilité notamment des maires (...)

- On n'a pas demandé l'ours...

- **Le préfet** : (...) Vous avez parfaitement raison. C'est décrit dans le plan de restauration et de conservation de l'ours brun dans les Pyrénées. Il est dit que l'ours est un animal sauvage. Il ne peut pas être considéré comme étant sous la responsabilité de police générale du maire. Il est simplement demandé au maire de diffuser l'information dont il dispose sur la présence éventuelle d'un ours. Et de répercuter les conseils de prudence.

- Je suis élu d'un secteur avec 7 000 hectares. Je suis à la veille d'avoir été convié à une réunion d'information sur la réintroduction des ours. Il y en a eu une où je n'ai pas souhaité participer car c'était pour gérer la situation. Nous n'avons pas été invités pour le débat.

- Le sous-préfet Emile Soumbo n'est pas sur la même longueur d'ondes.

- **Evelyne Sanchis** : Là-dessus, nous sommes bien d'accord. L'Etat a travers le ministère de l'Ecologie a décidé le renforcement de la population ursine. Oui, il l'a imposé parce que la population était menacée, que sans ce renforcement la population des ours était condamnée à disparaître. Il l'a décidé de son propre chef mais a annoncé sa volonté de discuter avec les Pyrénéens pour voir comment on fait. A partir de là, il y a eu des réunions de concertation où les uns et les autres ont ou non participé pour dire comment on fait.

- Ce n'est pas la peine de venir discuter si on nous impose d'avance la décision. Ne venez pas nous demander d'assumer la réintroduction des ours.

- Quelque part vous devez bien vous faire un peu de souci parce qu'un chasseur n'est pas un promeneur. Il est armé. Moi, si je suis confronté à l'ours, si je dois choisir entre me faire « bouffer » et l'ours... Je ne sais pas s'il y en a un ici qui va se laisser « bouffer »

- **Evelyne Sanchis** : Nous, peut-être qu'on est idiots. Notre position au sein du ministère de l'Ecologie, c'est de dire : on a envie d'avoir des relations de confiance avec les chasseurs. On a envie de pouvoir leur faire confiance parce que ce sont des gens responsables. Ce sont des gens qui savent gérer. Il me semble qu'il est possible de discuter.

- Pour assurer la pérennité de l'espèce, il faut une centaine d'ours. Je ne sais pas comment on va faire quand il y aura 100 ours dans la chaîne.

- **Evelyne Sanchis** : Il me semble que c'est possible avec des recommandations de gestion de poursuivre l'exercice de la chasse, d'assurer la sécurité de l'animal et de prendre des décisions intelligentes ensemble.

- Brouhaha dans la salle.

« Vous qui êtes une spécialiste de l'ours, donnez moi une seule bonne raison de réintroduire des ours slovènes dans les Pyrénées ? »

- **Jean-Marc Delcasso**, président de la Fédération des Chasseurs des Hautes-Pyrénées : **On a l'impression d'être une fédération parmi trois qui n'a pas signé la charte. Vous m'avez présenté comme le vilain petit canard, le seul qui n'avait pas signé la charte. Il y a eu beaucoup d'hypocrisie dans certains propos. En vérité, il y a quatre présidents sur la chaîne pyrénéenne qui n'ont pas signé la charte : ceux des Hautes-Pyrénées, de l'Ariège, des Pyrénées-Orientales et de l'Aude. Que ce soit clair, il n'y a pas qu'une fédération. Il y en a 4 sur 6. Je voudrais vous poser aussi une question : est-ce que vous pouvez me dire quel est le rôle de l'ours dans l'écosystème pyrénéen si ce n'est de déranger les autochtones ? Vous qui êtes une spécialiste de l'ours, donnez moi une seule bonne raison de réintroduire des ours slovènes dans les Pyrénées ?**

- **Evelyne Sanchis** : L'ours est un méga prédateur ...

- **Avant il n'y avait pas de prédation, maintenant on nous parle d'un méga prédateur !**
- **Evelyne Sanchis** : Il arrive en haut de la chaîne alimentaire. En gros dans les cycles biologiques, vous avez les chaînes alimentaires qui commencent par les plantes qui sont mangées par les herbivores, des carnivores et des omnivores. A partir du moment où vous enlevez un des maillons de la chaîne, généralement ça engendre un manque. L'ours se trouve dans cette chaîne-là. Quelles conséquences si il n'y a plus d'ours ? Je n'en sais rien.
- **Jean-Marc Delcasso** : **Donnez moi la chaîne à laquelle appartient l'ours ? Je la veux. Votre confrère n'a pas pu me la donner l'autre soir à Saint-Pé. Vous qui êtes des grands spécialistes en biologie, donnez moi la raison de mettre l'ours slovène dans les Pyrénées ? Essayez de nous convaincre que si demain il n'y a plus d'ours dans les Pyrénées, la terre pyrénéenne s'effondrera !**
- **Evelyne Sanchis** : Bien sûr que non ! Vous vous en doutez bien...
- **Clameurs dans la salle** : **Ah ! Ah !**

A suivre...

Dialogues recueillis par Gérard Merriot



**Les chasseurs de 17 sociétés de chasse présents à la réunion d'Argelès-Gazost
(Photo Gérard Merriot)**

Mis en ligne le mercredi 13 septembre 2006 – 11h35

Actualisé le mercredi 13 septembre 2006 – 16h35

Actualisé le mercredi 13 septembre - 18h50